

Hygiène dentaire.—Tous les ministères provinciaux de la Santé ont une division d'hygiène dentaire qui applique des programmes pouvant varier selon les besoins de la localité mais qui portent presque entièrement sur l'éducation en matière d'hygiène et les soins à donner aux enfants. La formation de dentistes et d'hygiénistes dentaires dans le domaine de la santé publique, l'administration de cliniques de prévention et de traitement à l'intention des enfants et l'éducation en matière d'hygiène sont des activités communes à toutes les provinces. Des travaux de fluoruration, intéressant plus de 1,780,000 personnes, sont en marche dans sept provinces. Quatre provinces (l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse) ont mis sur pied, de concert avec leurs écoles de chirurgie dentaire, des cours spéciaux pour hygiénistes dentaires. Dans les dix provinces, des soins cliniques sont donnés aux enfants des régions rurales éloignées. En Colombie-Britannique, plus de 90 municipalités ont un régime en vertu duquel la municipalité et le ministère provincial de la Santé partagent ensemble les frais des services d'hygiène dentaire fournis aux enfants.

Hygiène alimentaire.—Il existe sous ce chapitre des services d'information technique, d'enseignement, de consultation et de recherches. Certaines provinces ont entrepris des programmes de goûters scolaires et distribuent des suppléments diététiques. Cinq provinces ont une division de l'hygiène alimentaire; dans les autres provinces, des consultants en hygiène alimentaire font partie d'un plus vaste groupe de services relevant du ministère.

Enseignement de l'hygiène.—Dans la plupart des provinces un «éducateur-hygiéniste» de profession et à service continu fait partie de l'équipe d'hygiène publique. Un des premiers soucis des services provinciaux d'information sur l'hygiène est de stimuler l'intérêt de chacun à l'égard des exigences primordiales de l'hygiène publique.

Laboratoires d'hygiène publique.—Le laboratoire d'hygiène publique a été l'un des premiers services que les provinces ont mis sur pied pour aider les départements de santé des villes à protéger la santé de leurs populations et à enrayer les maladies contagieuses. Ces dernières années, de nouveaux laboratoires centraux et régionaux ont été créés, et l'on a élargi le champ d'activité des services au-delà des travaux courants, mais nécessaires, que constituent les examens bactériologiques d'échantillons d'eau, de lait et d'aliments. Les services cliniques de bactériologie et de pathologie spéciale, y compris les tests pour le compte des médecins et des hôpitaux, augmentent constamment. A mesure que se développent les services publics de laboratoire, d'importants efforts se déploient pour coordonner les services de laboratoire d'hygiène publique et les services de laboratoire des hôpitaux, pour mettre des services de laboratoire à la disposition de la population rurale et pour réduire le prix que les examens cliniques de laboratoire coûtent aux particuliers.

Sous-section 2.—Services relatifs à certaines maladies ou invalidités

Chaque province a établi des programmes spéciaux pour répondre à des problèmes de santé particulièrement aigus et étendus, dont plusieurs présentent un caractère chronique ou de longue durée. Les services et installations mis sur pied pour combattre ces maladies sont généralement semblables dans tout le pays.

Hygiène mentale.—Les progrès accomplis dans le cadre des programmes provinciaux d'hygiène mentale ont consisté surtout dans l'expansion et le perfectionnement apportés aux hôpitaux psychiatriques, la formation donnée à diverses catégories de personnel psychiatrique et la multiplication des services locaux d'hygiène mentale en dehors des hôpitaux psychiatriques. Aux malades qui sortent des hôpitaux psychiatriques, des associations bénévoles et des organismes gouvernementaux viennent en aide, dans plusieurs provinces, en leur facilitant la recherche d'un emploi et l'adaptation à la vie sociale; c'est un aspect relativement nouveau de la réadaptation.

A l'exception des institutions locales de la Nouvelle-Écosse, qui sont la propriété des municipalités, et des hôpitaux du Québec dirigés par des religieux ou des laïcs, la plupart des institutions pour maladies mentales relèvent directement des administrations de diverses provinces. Les frais en sont surtout à la charge des gouvernements